

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 258 – ÉDITION DU 08 SEPTEMBRE 2026

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS N°BDGRH2026-507 fixant la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2026.
- Arrêté N°GSRH2026-956 portant désignation de M. Antony CAPS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle, en tant que président des conseils de discipline SPV
- Arrêté DDSIS BDSPV N°2026-957 fixant la liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

ARRETES REGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



ARRETE SDIS N°BDGRH2026-507 FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2026.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1841PT26 du 10 juin 2026 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n° BDGRH2025-925 du 4 février 2026 du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2026.

VU le courrier n° 26/18 du 1^{er} juillet 2026 de la directrice adjointe formation de la délégation du centre national de la fonction publique territoriale Grand Est portant désignation de Madame Odile KREMER en qualité de représentante du CNFPT dans le jury de l'examen professionnel.

VU la délibération D 2025-134 du bureau du conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 17 octobre 2025 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

VU la proposition du chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Est en date du 21 mai 2026.

Vu le procès-verbal du tirage au sort des membres de la commission administrative paritaire en date du 23 juin 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour remplir les fonctions de membre de jury de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2026. Elles sont réparties en trois collèges égaux.

LES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Monsieur Pierre BOISSON	<i>Président du jury.</i>
Madame Odile KREMER	<i>Représentant du centre national de la fonction publique territoriale qui remplacera le président dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.</i>

LES ELUS LOCAUX :

Madame Audrey BARDOT	<i>Maire - Pulligny Vice-présidente aux infrastructures et aux mobilités - Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Présidente du Comité de bassin - Agence de l'eau Rhin-Meuse</i>
Madame Malika TRANCHINA	<i>Adjointe au maire de la commune de Malzéville</i>

LES REPRÉSENTANTS DES SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS :

Monsieur Jérémy GUYOT	<i>Membre de la CAP SPPNO du SDIS 54 représentant les sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels .</i>
Monsieur Valentin MARTET	<i>Membre de la CAP SPPNO du SDIS 54 représentant les sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels.</i>

ARTICLE 2 : Les membres du jury seront indemnisés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Les frais de déplacement des membres du jury seront remboursés en application du décret n°2006-781 du 03 juillet 2016 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état.

ARTICLE 4 : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Essey-lès-Nancy, le

27 AOUT 2026

Bernard BERTELLE
Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Affichage



ARRETE N°GSRH2026-956 PORTANT DESIGNATION DE M. ANTONY CAPS, 2EME VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, EN TANT QUE PRESIDENT DES CONSEILS DE DISCIPLINE SPV

LA 1^{ère} VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-27 ;

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R723-77 ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2024 fixant la composition et les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du président du conseil d'administration n°GSAF2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°D2026_073 du 26 juin 2026 portant élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours ;

CONSIDERANT que la première vice-présidente du conseil d'administration du service d'incendie et de secours, présidente de droit du conseil de discipline des sapeurs-pompiers volontaires, peut désigner un représentant pour occuper cette fonction ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Monsieur Antony CAPS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration, est désigné pour présider les conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), sous la surveillance et la responsabilité de la 1^{ère} Vice-Présidente.

ARTICLE 2 : La présente désignation emporte délégation de signature des documents suivants :

- ⇒ *Procès-verbaux des tirages au sort des membres composant le conseil de discipline SPV,*
- ⇒ *Convocations des membres du conseil de discipline SPV aux réunions de celui-ci,*
- ⇒ *Convocations des sapeurs-pompiers volontaires poursuivis devant le conseil de discipline SPV,*
- ⇒ *Convocation du représentant de l'autorité de gestion aux réunions du conseil de discipline SPV,*
- ⇒ *Procès-verbaux des séances du conseil de discipline SPV.*

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de la publication.

ARTICLE 4 : M. le directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 1 septembre 2026

La 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours de

Meurthe-et-Moselle

Madame Sylvie DUVAL

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS

Ampliations : Dossier



ARRETE DDSIS BDSPV N°2026-957 Fixant la liste des membres du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du S.D.I.S.

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1424-1 et suivants ;
- VU** le code de la sécurité intérieure, et notamment son article R723-77 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2024 fixant la composition et les modalités de désignation et de fonctionnement des conseils de discipline des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2026-28 du 28 août 2026 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n° GSAF 2024-12 du 22 octobre 2024;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2026-21 du 12 juin 2026 fixant la composition de la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2025-7 du 13 février 2025;
- VU** l'arrêté SDIS n°GSAF 2026-32 du 28 août 2026 fixant la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle et abrogeant l'arrêté SDIS n°GSAF 2026-3 du 20 janvier 2026;

ARRETE

ARTICLE 1 Les listes des représentants de l'administration et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires pouvant être désignés par tirage au sort pour siéger au conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires sont arrêtées comme suit :

1) Représentants de l'administration

Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Vincent HAMEN
Monsieur Lionel ADAM
Madame Michèle PILOT
Monsieur Séverin LAMOTTE
Madame Jennifer BARREAU
Monsieur Bruno TROMBINI
Monsieur Serge DE CARLI
Madame Rosemary LUPO
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN
Monsieur Eric PENSALFINI
Madame Catherine KRIER
Monsieur Michel MARCHAL
Madame Alexandra HUGO
Madame Rose-Marie FALQUE
Monsieur Bernard MULLER
Monsieur Bernard BURTE
Monsieur Lionel RIVET
Monsieur David GHISLERI
Monsieur Benoît SKLEPEK

2) Représentants des sapeurs-pompiers volontaires

Membres titulaires	Membres suppléants
Capitaine Paulo DE SOUSA	Lieutenant Aurélie HIRTT
Infirmière Sous Lieutenant Lucie THOMAS	Lieutenant Jérôme ZIMMERMANN
Capitaine Daniel THOMASSIN	Capitaine Sébastien BONNARD
Lieutenant Laurent ROUYER	Lieutenant Nicolas HUMBERT
Infirmière Lieutenant Aline CHERPITEL	Infirmière Sous-Lieutenant Anne-Sophie GERSTLE
Adjudant Anthony COLLIN	Adjudant Gregory PASQUARELLI
Sergente-Cheffe Céline JOLY	Sergente-Cheffe Isabelle KINTER
Sergente-Cheffe Agnès ENGEL	Sergente Florian RICHARD
Adjudante-Cheffe Sophie DE SOUSA	Adjudant-Chef Michael FIUMANA
Sergente-Cheffe Noémie ROTH	Sergent-Chef Florian ROBERT
Caporale-Cheffe Cindy VINCENT	Caporal Lukas DEMANGE
Sapeur 1 ^{ère} classe Carla COFFIGNY	Sapeur 1 ^{ère} classe Cléann VIANET

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : M. le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

Essey-les-Nancy, le 3 septembre 2026

Le Président du conseil d'administration du SDIS,
Bernard BERTELLE



DESTINATAIRE :

Original : Registre central SDIS